

# COMMUNE DE MORVILLE-EN-BEAUCE

## PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2023

Le sept mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MORVILLE-EN-BEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Georges JEANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2023

Présents : M. JEANNE Georges, Maire – M. SABOURIN Dominique - M. MERCIER Antoine – M. JEAN Frédéric – M. DAGUET Jean-François - Mme CASABIANCA BEAUDET Benjamine

Absent excusé : M. CANTA Maël a donné procuration à M. JEANNE Georges

Absent : M. JARROSSAY Fabrice

Secrétaire de séance : M. DAGUET Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 7

Le dernier compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité.

### ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT

#### DB 2023-03

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-7-1,

Vu la démission présentée à Monsieur le Maire par Mme Aurélie MILLOUR de son mandat de 1<sup>ère</sup> Adjointe et de conseillère municipale et validée par la Sous-Préfète le 21 février 2023,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 1 (délibération 2020-038),

Monsieur le Maire rappelle que l'élection de l'adjoint intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, se porte candidate : Mme Benjamine CASABIANCA BEAUDET.

Il est procédé au déroulement du vote.

#### - Election du Premier adjoint

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 7
- Bulletins blanc ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

A obtenu :

- Mme CASABIANCA BEAUDET Benjamine : 6 (six) voix

Mme CASABIANCA BEAUDET Benjamine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première Adjointe au maire.

## INDEMNITES DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT

### DB 2023-04

Vu la démission présentée à Monsieur le Maire par Mme Aurélie MILLOUR de son mandat de 1<sup>ère</sup> Adjointe et de conseillère municipale et validée par la Sous-Préfète le 21 février 2023,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au 1<sup>er</sup> Adjoint, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

Les membres du Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDENT** d'attribuer à la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme CASABIANCA BEAUDET Benjamine, à compter du 07 mars 2023, une indemnité de fonction égale à 9,9 % de l'indice brut 1027 soit une indemnité brute mensuelle de 398,53 Euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

### DB 2023-05

Vu la démission présentée à Monsieur le Maire par Mme Aurélie MILLOUR, validée par la Sous-Préfète le 21 février 2023, de son mandat de 1<sup>ère</sup> Adjointe et de conseillère municipale, ainsi que de ses fonctions au sein des commissions :

- Commission des finances.
- Commission des fêtes.

Considérant qu'il y a lieu de désigner de nouveaux membres aux commissions évoquées ci-dessus,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un remplaçant, membre des commissions suivantes en lieu et place de Mme Aurélie MILLOUR,

M. Antoine MERCIER et Mme Benjamine CASABIANCA BEAUDET souhaitent intégrer la commission des finances.

M. Dominique SABOURIN souhaite intégrer la commission des fêtes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner M. Antoine MERCIER et Mme Benjamine CASABIANCA BEAUDET, membre de la commission des finances en lieu et place de Mme Aurélie MILLOUR et de Mme Aurélie MATHIGOT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner M. Dominique SABOURIN membre de la commission des fêtes en lieu et place de Mme Aurélie MILLOUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que les commissions municipales sont dorénavant constituées comme suit :

**Commission des finances** : M. Antoine MERCIER et Mme Benjamine CASABIANCA BEAUDET.

**Commission des fêtes** : M. Dominique SABOURIN et Mme Benjamine CASABIANCA BEAUDET

Délibération adoptée à l'unanimité.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE AUPRES DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA REGION DE PITHIVIERS  
(SIERP)**

**DB 2023-06**

Vu la démission présentée à Monsieur le Maire par Mme Aurélie MILLOUR de son mandat de 1<sup>ère</sup> Adjointe et de conseillère municipale et validée par la Sous-Préfète le 21 février 2023, ainsi que de sa fonction de déléguée titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers (SIERP).

Monsieur le Maire propose sa candidature en qualité de délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers. Monsieur Frédéric JEAN étant suppléant par délibération du 03 juillet 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES DIVERSES**

✓ Les travaux d'arrivée de la fibre optique sont évoqués. Ces derniers devraient démarrer à compter du 13 mars prochain.

✓ Concernant des travaux d'aménagement des places de stationnement sur la chaussée de la RD20, monsieur le Maire informe qu'une consultation a été faite auprès de 3 entreprises et qu'une seule offre a été transmise.

Une analyse de l'offre va être faite par le bureau d'études, ECMO.

La séance est levée à 19H05.

Le Maire,  
Georges JEANNE

Le Secrétaire de séance,  
Jean-François DAGUET

